

**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire  
**Band:** 34/1943 (1943)

**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande  
**Autor:** Jaccard, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113047>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TROISIÈME PARTIE

---

### Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande

---

Cette conférence a tenu ses assises le 17 juin 1943 à Lugano, sous la présidence de M. Paul Perret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

En ouvrant la séance, M. le président rendit hommage à la mémoire de feu Louis Gauchat, rédacteur du « Glossaire des patois de la Suisse romande », décédé en août 1942, rappela les éminentes qualités du regretté savant et releva les services qu'il a rendus à la science et au pays.

L'*Annuaire de l'instruction publique* de 1942 fit ensuite l'objet d'un rapport dans lequel le rédacteur en chef, M. Louis Jaccard, mit en relief l'intérêt et l'actualité toute particulière de ce 33<sup>e</sup> volume de la collection. Ce rapport fut admis sans discussion, ainsi que les comptes de l'exercice 1942. Il en fut de même du projet de budget pour 1943.

L'*ordonnance sur l'instruction militaire préparatoire* donna lieu à un échange de vues qu'introduisirent MM. Brandt, conseiller d'Etat, et Bolle, inspecteur scolaire, de Neuchâtel. Les jeunes gens soumis aux épreuves de culture physique prévues par cette ordonnance ont montré de l'entrain et beaucoup de bonne volonté. Les résultats se sont révélés favorables dans l'ensemble. On peut donc considérer cette innovation comme un encouragement à l'enseignement de la gymnastique ; elle incitera les autorités à créer des places de gymnastique, à augmenter le nombre des engins et à développer les cours de perfectionnement pour les maîtres.

Après avoir relevé que l'application de l'ordonnance appartient à la fois aux Départements militaires cantonaux et aux Départements de l'instruction publique, la conférence, en vue de prévenir les confusions et conflits qui pourraient surgir de ce dualisme,

a émis le vœu que cette application appartienne au seul Département de l'instruction publique.

A Fribourg, en 1942, la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique s'était déclarée favorable à l'élaboration d'une série de manuels de lecture pour la langue française à l'usage de l'enseignement secondaire romand. M. *Perrin*, chef de service au Département vaudois de l'instruction publique et secrétaire de la conférence, fit savoir que cette œuvre est en bonne voie de réalisation. Elle comprendra quatre volumes intitulés « Choix de textes français ». Les trois premiers sont destinés à l'enseignement pro-gymnasial, le quatrième à l'enseignement dans les gymnases. De plus en plus la littérature s'enseignera par la seule lecture des textes à l'exclusion des leçons ex-cathedra qui ont fait leur temps.

En ce qui concerne les manuels scolaires, M. *L. Jaccard* renseigna la conférence sur l'état actuel du nouvel ouvrage à prévoir pour l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles de la Suisse romande. L'auteur chargé de la rédaction de ce volume, M. *Stucky*, professeur à l'École normale de Lausanne, présentera son manuscrit en automne 1943 à la Commission intercantonale.

La question de l'équivalence des titres et brevets qui, il y a une trentaine d'années avait déjà préoccupé les milieux pédagogiques romands, revint à l'ordre du jour à la suite d'une enquête signalée par la *Schweizerische Lehrerzeitung* et qui vient de donner lieu à une documentation assez complète. M. le conseiller d'Etat *Brandt* demandant à la conférence s'il ne serait pas opportun de reprendre cette question, annonça d'ores et déjà l'envoi d'une circulaire à cet effet aux cantons romands.

Après un bref échange de vues sur la question de savoir si des mesures peuvent et doivent être prises à l'égard des familles nomades qui, exerçant des métiers itinérants, vont d'un village à l'autre et soustraient leurs enfants à toute instruction pendant de nombreux mois, la conférence a émis l'avis qu'on ne peut donner une solution précise à ce problème qui, par sa nature même, défie la codification.

La Commission administrative du « Glossaire des patois de la Suisse romande » tint sa séance habituelle sous la présidence de M. le conseiller d'Etat *Brandt*. Elle entendit un exposé de M. *Jaberg*, nouveau directeur du Glossaire. La conférence adopta les comptes de 1942 et le budget de 1943, ainsi que le principe d'une augmentation de la subvention accordée au Glossaire par les cantons romands.

---

L. JD.